

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 août 2023

L'an deux mille-vingt-trois le 10 août, le conseil municipal d'AUZITS s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît OLIVIÉ, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} août 2023

Présents : ALCOUFFE Christophe, DEBAECKER Louise, LOTTIN Cyprien, OLIVIÉ Benoît, PORTIE Serge, ROZIÈRES Nathalie, RUFIE Bertin, VIDAL Sylvie

Procuration donnée par Adeline CASANOVA à Benoît OLIVIE
Brigitte BONNAFE à Nathalie ROZIERES
Nadine SANCHEZ à Christophe ALCOUFFE
Sylvain TEULIER à Cyprien LOTTIN

Secrétaire de séance : Nathalie ROZIERES

Le compte-rendu de la séance en date du 26 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1- Délibération pour désignation des entreprises pour l'aménagement de l'espace public place de la salle des fêtes à Rulhe

Les offres des entreprises ont été reçues le 5 juillet dernier, et analysées en suivant par l'équipe des maîtres d'œuvre.

La commission d'appels d'offres s'est tenue à deux reprises les 17 et 31 juillet, et a décidé de suivre les avis formulés dans le rapport d'analyse des offres :

Lot 1 VRD attribué à la société GREGORY

Lot 2 Maçonnerie attribué à CREABAT-SIRMAIN

Lot 3 Aménagements paysagers attribué à ANTOINE PAYSAGES

Lot 4 Charpente couverture attribué à ATELIER DRUILHET

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de ces entreprises, et autorise le Maire à signer les marchés ainsi que les demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

2- Délibération pour adhésion aux règles proposées par le Centre Départemental de Gestion sur le temps de travail.

La durée du temps de travail des agents communaux sera désormais régie selon les règles décrites dans la convention proposée par le CDG, qui précise, en particulier, les règles relatives à la journée de solidarité (Pentecôte).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Sujets abordés :

1- **Projet d'aménagement de la salle des fêtes du Plateau d'Hymes :**

L'architecte Caroline LAFON a élaboré un projet d'aménagement de cette salle restée à l'identique depuis plusieurs décennies :

. construction de sanitaires qui seront accessibles depuis l'intérieur ET depuis l'extérieur, aux dernières normes pour PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

. Construction attenante de locaux qui permettront le stockage de matériels de la mairie (tables, chaises...) et d'associations.

. « relooking » de la façade avec agrandissement des fenêtres actuelles situées en hauteur pour donner plus de jour à l'intérieur.

Le coût enveloppe est estimé à ce jour à 100 000€ . Les cahiers de charges sont en cours d'élaboration en vue de la consultation des entreprises.

2- **PLUI :** Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal s'élabore pas à pas au sein de la CCPR , nécessitant de nombreuses réunions sous l'égide du bureau d'études retenu par la communauté de communes.

Il est rappelé que cette démarche vise à définir, entre autres aspects, les zones constructibles pour les 30 années à venir, en se conformant aux lois et directives gouvernementales destinées à la protection des espaces naturels :

Processus long et compliqué car de nombreux paramètres sont à intégrer, et qui débouchera sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) en fin d'année. Selon l'objectif de la communauté de communes, ce plan sera présenté à l'ensemble de la population le 4 décembre prochain.

3- **Pont à La Planque sur la RD 631 :** Le Département va reconstruire le pont dans le cadre de la prévention du risque d'inondation et du projet de mise à l'air libre du Riou Viou. Les travaux commenceront tout début septembre et dureront 3 mois. Ils entraîneront la fermeture de la RD631 (montée vers l'Hôpital) et la circulation alternée sur la RD 87 (route vers Aussibal).

Informations aux élus:

Divers courriers reçus à la mairie sont portés à la connaissance des élus.

Le conseil déplore des actes d'incivilité constatés tout récemment à Rulhe, et convient de la suite à donner vis-à-vis des auteurs de ces actes lamentables.

Pour les jeux de boules, pétanque, quilles, un terrain ad'hoc est souhaité et sa localisation fait l'objet de discussions passionnées : Un groupe de réflexion travaillera sur ce sujet, y compris en associant les personnes extérieures au conseil

Le DICRIM –Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – est un document obligatoire destiné à indiquer les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Sa présentation à la population cet automne fera l'objet d'une communication prochaine.

Un courrier sera adressé par la mairie à certains riverains, rappelant les règles en vigueur pour l'entretien des haies et arbres bordant le domaine public, ou en limite de voisinage.

Informations diverses données par le CCAS

La séance est levée à 23h30